



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**CENT-SIXIÈME RÉUNION
WASHINGTON, DC – 14 OCTOBRE 2022**

DC/S/2022-0051(F)
14 Octobre 2022

**Déclaration écrite de
Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie des Finances et de la Relance
France**

Déclaration écrite de

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie des Finances et de la Relance

France

106^e réunion du Comité du développement

14 Octobre 2022
Washington, DC

Huit mois après son déclenchement, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie continue de faire payer un coût incommensurable au peuple ukrainien, ainsi qu'au reste du monde. La France se tient plus que jamais aux côtés de l'Ukraine face à cette agression illégale qui viole les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, dont le respect de l'intégrité territoriale et les principales normes de droit humanitaire. Nous continuerons à apporter, aussi longtemps que la guerre menée par la Russie durera, un soutien humanitaire, économique et financier à l'Ukraine afin d'atténuer les souffrances de son peuple, de l'accompagner dans son exercice légitime de défense et de contribuer à sa résilience tout en préparant sa reconstruction. En coordination avec ses partenaires européens et internationaux, la France a contribué au soutien à l'Ukraine, tant par du soutien humanitaire que financier. La France soutient également la mise en œuvre par le Fonds monétaire international et les Banques multilatérales de développement, en particulier la Banque mondiale, de plans massifs de soutien à l'Ukraine et aux pays voisins affectés par la crise et salue les efforts considérables déjà déployés. **Il est indispensable que les organisations financières internationales restent pleinement mobilisées.**

Du fait de la guerre, le premier semestre de l'année 2022 a été marqué par un des chocs les plus massifs des dernières décennies sur les marchés mondiaux des produits alimentaires et énergétiques. L'effet combiné des conséquences de la pandémie de la Covid-19, de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques, pourrait ainsi entraîner 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté et **nous éloigner encore davantage de l'atteinte des objectifs de développement durable en 2030.**

Dans ce contexte, l'intervention massive des institutions internationales déployée ces derniers mois, afin de répondre aux crises alimentaire et énergétique et de limiter leurs conséquences sociales, doit être poursuivie de manière coordonnée. La France a ainsi porté depuis le mois de mars, dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, l'initiative FARM (*Food & Agriculture Resilience Mission*), aujourd'hui opérationnalisée grâce au soutien de l'Union européenne, de l'Union africaine et du G7, en partenariat avec l'OMC, le PAM et le FIDA. En complément, l'initiative « *Save Crops* », lancée le 21 septembre dernier par la France, la Commission de l'Union africaine, la Commission de l'Union européenne, le Sénégal, le Liban et les organisations internationales compétentes dont la Banque mondiale et le FMI, propose des solutions concrètes afin d'assurer aux pays vulnérables un accès aux engrais et autres intrants critiques. **La France salue par ailleurs le déploiement par la Banque mondiale d'un plan de réponse globale de 170 Md\$ sur 15 mois**, incluant jusqu'à 30 Md\$ de projets répondant à la crise alimentaire.

Par ailleurs, si des avancées majeures ont été réalisées ces derniers mois dans la lutte contre la pandémie, **seul le renforcement à long terme des systèmes de santé permettra de prévenir l'émergence de nouvelles souches du virus, et, au-delà, d'accroître notre résilience collective face à de nouvelles pandémies, sans omettre les soins primaires et de routine.** Dans ce contexte, la création du nouveau fonds d'intermédiation financière pour la préparation et la réponse aux pandémies (FIF) logé au sein de la Banque mondiale doit permettre, par une allocation catalytique et partenariale des ressources, de

renforcer la résilience des systèmes de santé dans les pays les plus fragiles et de contribuer à renforcer la place centrale de l'OMS.

Au-delà de la réponse aux multiples crises qui touchent les pays en développement, les institutions financières internationales doivent mobiliser leurs instruments et maintenir des niveaux élevés d'engagements afin de soutenir à moyen et long-terme un développement vert, résilient, inclusif et durable aligné sur les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le climat. La reconstitution d'une ampleur historique de l'Association internationale de développement (AID), ainsi que la 16^{ème} reconstitution en cours du Fonds africain de développement (FAD), que nous souhaitons ambitieuse, constituent à ce titre des efforts importants des donateurs. La mobilisation de Droits de tirage spéciaux (DTS) au profit des pays les plus vulnérables a également progressé et la création au sein du FMI du fonds de résilience et de soutenabilité (RST) en avril dernier est une étape importante : nous devons maintenant accélérer l'opérationnalisation du RST pour que le FMI puisse accompagner, dès que possible, de manière effective, les 143 pays éligibles dans les défis du changement climatique et de la préparation face aux pandémies. Il nous faut néanmoins aller encore plus loin. D'une part, en poursuivant la mise en œuvre de la promesse faite en octobre 2021 de mobiliser l'équivalent de 100 Md\$ de DTS en faveur des pays vulnérables. D'autre part, en relevant de 20% à 30% le taux-cible de réallocation de nos DTS nouvellement alloués au profit des pays africains les plus exposés et des pays les plus pauvres. **Enfin, la mise en œuvre du Cadre commun aux créanciers du Club de Paris et du G20 pour les traitements de dette doit produire des résultats rapidement.** Je me réjouis que les créanciers publics de la Zambie aient pu octroyer en juillet leurs assurances de financement un mois après la formation du comité des créanciers, capitalisant sur l'expérience du Tchad. Il faut maintenant poursuivre cette dynamique pour permettre une restructuration rapide et équilibrée de la dette. La bonne coordination entre le FMI et la Banque mondiale ainsi que leur contribution technique restent deux éléments moteurs de la mise en œuvre du Cadre commun. La participation des créanciers privés, en accord avec le principe de comparabilité de traitement, sera indispensable pour octroyer des traitements de dette adaptés à la situation des pays qui en ont fait la demande.

Ces efforts resteront néanmoins insuffisants pour faire face aux défis que constituent la lutte contre le changement climatique, la dégradation des terres et la préservation de la biodiversité et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici la fin du siècle. En particulier, nous encourageons les banques multilatérales de développement à établir dans les meilleurs délais une méthodologie commune d'alignement de leurs financements sur les objectifs de l'Accord de Paris. La protection de la biodiversité doit être une des priorités de notre action. Afin de contribuer pleinement à la mise en œuvre du futur cadre mondial post-2020 pour la biodiversité, qui sera adopté lors de la COP15 prévue à Montréal en décembre prochain, nous invitons les banques multilatérales de développement à établir une méthodologie de comptabilisation des co-bénéfices biodiversité et à se fixer des objectifs quantitatifs dans les meilleurs délais. Nous appelons également la Banque mondiale à apporter sa contribution technique et financière à la mise en œuvre des partenariats pour une transition énergétique juste (JETP). **Il est essentiel que les institutions financières internationales poursuivent leurs efforts sur ces sujets d'importance pour le développement de nos sociétés.**

Plus largement, les institutions financières internationales doivent s'adapter et se réformer afin de mieux répondre aux défis mondiaux actuels tout en continuant à remplir leur mandat de réduction de la pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée. Ces objectifs ne sont pas contradictoires mais doivent se renforcer mutuellement en permettant une croissance plus verte, plus durable et plus inclusive. Dans cette perspective, nous appelons le Groupe de la Banque mondiale à réfléchir à des propositions visant à renforcer le rôle et la capacité du Groupe à relever ces défis.

Nous appelons la Banque mondiale, ainsi que les autres banques multilatérales de développement, à analyser et mettre en œuvre les mesures identifiées dans le rapport du panel d'experts mandaté par le G20 sur le cadre d'adéquation du capital des Banques multilatérales de développement, afin de débloquent des volumes de financements additionnels tout en préservant la viabilité financière à long terme de la Banque et son statut de créancier privilégié. **Au-delà du déploiement de ses propres**

financements, le Groupe de la Banque mondiale a également un rôle important à jouer dans la mobilisation de financements du secteur privé. Cela passe par l'utilisation plus intensive des outils de partage des risques, mais aussi par le soutien à des réformes en faveur d'un environnement économique et d'un climat des investissements plus stables, plus transparents et plus fiables et par le soutien à la mobilisation des ressources intérieures.

Sur tous ces sujets, **la France compte sur la Banque mondiale pour se positionner comme un chef de file exemplaire capable d'entretenir une dynamique forte auprès des autres acteurs du développement, et de nous permettre d'être collectivement à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face.**